

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
De l'AFP de la Vallée de Liers

L'an **deux mille vingt et un**, le trois août à 14h.

L'Assemblée générale de l'Association Foncière Pastorale de la Vallée de Liers, dûment convoquée,

s'est réunie en session ordinaire, sous la présidence de M. SUBRA, son président.

OBJET :

**PROGRAMMATION
TRAVAUX**

Vote :

POUR : 106,2910

ABSTENTION : 1,8057

CONTRE : 3,2062



Le Président expose le programme de travaux à effectuer par l'Association Foncière Pastorale de la Vallée de Liers pour les prochaines années,

à savoir :

- ♦ **Clôtures**
- ♦ **Passages**

Le montant des travaux est évalué à : **46 284 € TTC.**

Le Président atteste que l'AFP de la Vallée de Liers n'est pas assujettie à la TVA, elle peut donc demander des financements sur le montant TTC des travaux.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Subventions	70% =	32 398,80€
Dont FEADER (37.1%)		17 171,36 €
Dont autres financeurs (32.9%) (Etat, Région, Département)		15 227,44 €
Autofinancement	30% =	13 885,2 €

L'Association Foncière Pastorale entend cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- ♦ de réaliser les travaux précités sur deux années,
- ♦ de retenir le plan de financement présenté,
- ♦ de solliciter les subventions auprès de l'Europe, l'Etat, la Région et le Département,
- ♦ de charger le Président, de mener à bien cette affaire et de signer tous les documents qui s'y rapportent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.



Le 03/08/2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de l'AFP,**

REÇU

18 FEV. 2022

**LA SOUS-PREFECTURE
DE ST-GIRONS**

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS De l'Assemblée Générale de l'AFP de la Vallée de Liers

OBJET :

**Renouvellement
partiel des
membres du
syndicat**

L'an deux mille vingt et un, le trois août,
L'assemblée générale des propriétaires de l'AFP de la Vallée de Liers dûment convoquée,
s'est réunie, sous la présidence de Pierre Subra son président.

VOIX TOTALES de l'AFP : 283,5198 ha
VOIX PRESENTES : 111,3029 ha
QUORUM : 143 ha

Le quorum est donc atteint.

Les postes de trois membres titulaires et les postes de trois membres suppléants sont à pourvoir.

Sont candidats aux postes :

Titulaires :

- M. LANSIER Arnaud
- M. ZENTKOWSKI Michel
- M. WATTIAU Ludovic
- M. ZWARYSZCZUK Felix

Les candidatures sont soumises au vote à bulletin secret de l'Assemblée générale des propriétaires :

Le résultat de vote est le suivant :

	Ludovic WATTIAU	Michel ZENTKOWSKI	Felix ZWARYSZCZUK	Arnaud LANSIER	Rachel COT
TOTAL	89,1160	103,8459	28,3727	102,7289	0,4726

Sont donc élus membres titulaires, à la majorité des voix :

- M. LANSIER Arnaud
- M. ZENTKOWSKI Michel
- M. WATTIAU Ludovic

Suppléants :

- M. CABAU Serge
- Mme ZENTKOWSKI Jeanine
- Mme COT Rachel

Les candidatures sont soumises au vote de l'Assemblée générale des propriétaires :

Pour : UNANIMITE

Contre : 0 ha

Abstention : 0 ha

Les candidats aux postes ci-dessus sont élus à la majorité des voix présentes et représentées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.



REÇU

18 FEV. 2022

LA SOUS-PREFECTURE
DE ST-GIRONS
Pour extrait conforme,

Le président de l'AFP

Pierre Subra

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
De l'AFP de la Vallée de Liers

L'an deux mille vingt et un, le trois août à 14h.

L'Assemblée générale de l'Association Foncière Pastorale de la Vallée de Liers, dûment convoquée,

s'est réunie en session ordinaire, sous la présidence de M. SUBRA, son président.

OBJET :

**PROGRAMMATION
TRAVAUX**

Vote :

POUR : 103,1767

ABSTENTION : 1,8057

CONTRE : 6,3205



Des propriétaires demandent de mettre au vote le projet de la réfection de la piste du haut de l'AFP de la Vallée de Liers. Le projet n'étant pas estimé, il est proposé de valider cette réfection de piste dans son intégralité. L'assemblée charge donc le syndicat de faire le nécessaire pour obtenir les devis estimatifs des travaux.

Il est précisé que la recherche du financement des 30% du dossier travaux devra être résolu avant le montage du dossier.

- ♦ ***Les travaux mis au vote sont la réfection de la piste (voir plan joint) dans son intégralité***

Le plan de financement sera proposé et validé par le syndicat après obtention de devis d'entreprise.

Le Président atteste que l'AFP de la Vallée de Liers n'est pas assujettie à la TVA, elle peut donc demander des financements sur le montant TTC des travaux.

L'Association Foncière Pastorale entend cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- ♦ de réaliser les travaux précités si l'autofinancement est possible,
- ♦ demande au syndicat de présenter un plan de financement,
- ♦ de solliciter les subventions auprès de l'Europe, l'Etat, la Région et le Département,
- ♦ de charger le Président, de mener à bien cette affaire et de signer tous les documents qui s'y rapportent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le 03/08/2021

Pour extrait conforme,

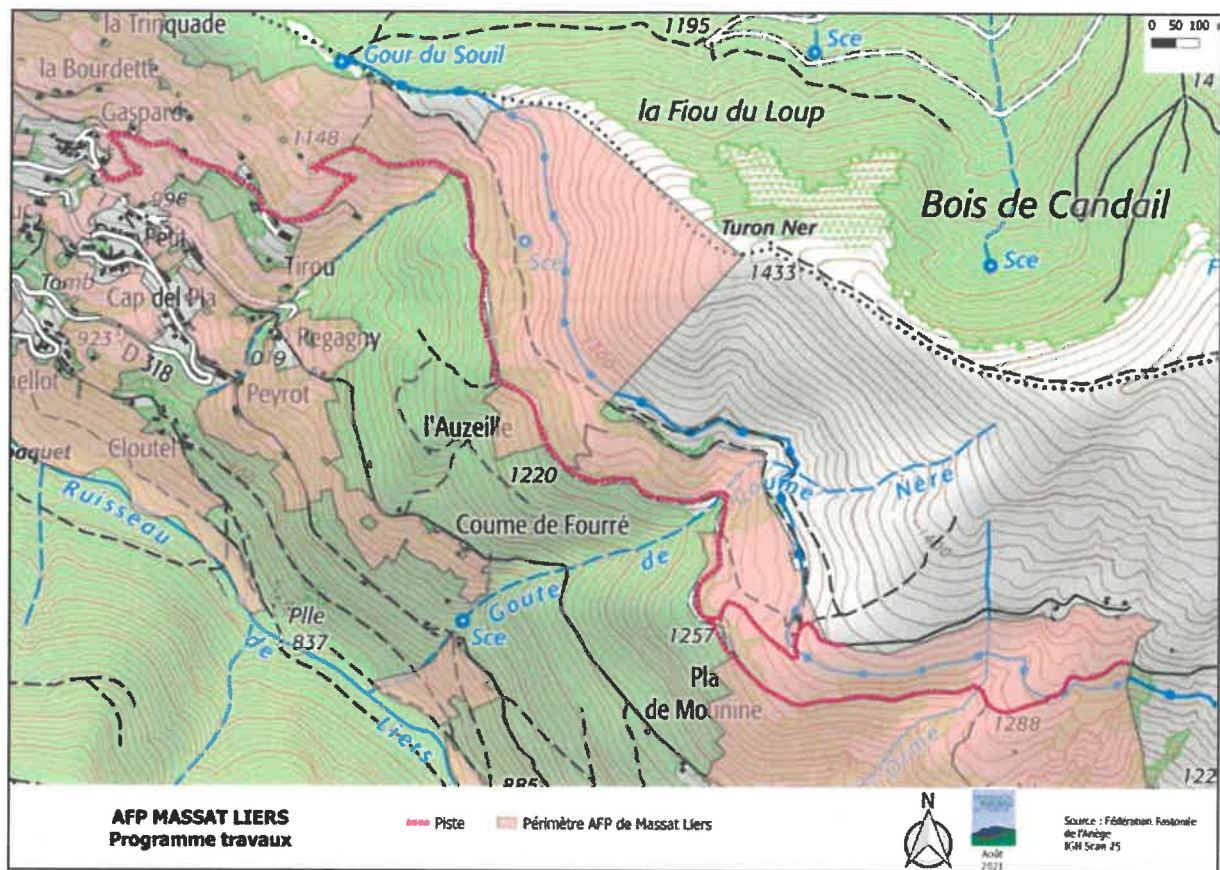
REQU

1 8 FEV. 2022

**LA SOUS-PREFECTURE
DE ST-GIRONS**



Projet de piste :



REÇU

18 FEV. 2022

LA SOUS-PREFECTURE
DE ST-GIRONS